



COMMUNE DE COURT
CANTON DE BERNE



Parc éolien de Montoz – Pré Richard

Formulaires et plans T5

Pièces D-5

Indice	Description de l'évolution du document	Date
<i>a</i>	<i>Version pour Information et participation</i>	12.04.2016
<i>b</i>	<i>Dépôt public</i>	11.04.2018
<i>c</i>		

1.0	Demande de permis de construire	☒ Demande de permis de construire ☐ Demande de permis général	Commune n°: _____ Réception: _____
------------	--	---	---------------------------------------

L'administration communale compétente vous fournira les données nécessaires pour remplir les formulaires de demande de permis de construire (plan de zones, règlement communal de construction, recensement architectural, zones de danger, sites [potentiellement] contaminés, etc.).



Types de permis de construire / Conseils pratiques



NPA / Commune: 2738 Court Coordonnées planimétriques: Voir plans annexes
 Rue / Lieu-dit: Montoz, (T5) N°: _____ Parcelle(s)/Droit de superficie n°(s): 393

Maître d'ouvrage (nom, adresse, personne de référence):

Energie Service Biel/Bienne, Rue de Gottstatt 4, 2500 Bienne 4
 Davide Crotta

Téléphone 032 321 12 56

Télécopie 032 321 12 90

Courriel davide.crotta@esb.ch

Représentant(e) avec procuration (nom, profession, adresse, personne de référence):

Téléphone _____

Télécopie _____

Courriel _____

- ☐ Le maître d'ouvrage confirme, par sa signature apposée à la page 3, l'octroi d'une procuration générale à la personne susmentionnée.
☐ La procuration ci-jointe définit la marge de manœuvre dont dispose la personne susmentionnée.

Auteur du projet (nom, profession, adresse, personne de référence):

ATB SA, Promenade 22, 2720 Tramelan
 Marcel Baerfuss

Téléphone 032 487 59 77

Télécopie 032 487 67 65

Courriel marcel.baerfuss@atb-sa.ch

Propriétaire foncier / Propriétaire immobilier (nom et adresse, si pas identique au maître d'ouvrage):

Bourgeoisie de Court, Rue du Moulin 4, 2738 Court

Téléphone 032 497 92 61

Déclaration spontanée en matière de contrôle des constructions:

Personne responsable (nom, profession et adresse):

Energie Service Biel/Bienne, Rue de Gottstatt 4, 2500 Bienne 4
 Davide Crotta

Téléphone 032 321 12 56

Télécopie 032 321 12 90

Courriel davide.crotta@esb.ch

Projet de construction

- Description:** ☒ Nouvelle construction ☐ Transformation ☐ Changement d'affectation ☐ Agrandissement ☐ Démolition
- ☒ Installations techniques ☐ Transformation intérieure d'immeubles dignes de protection ou de conservation ☐ Autres
- Utilisation:** ☐ Artisanat ☐ Agriculture ☐ Habitat
- ☐ Industrie ☐ Prestation de services ☒ Autres Production d'énergie électrique

Description du projet et de l'utilisation prévue:

Installation d'une turbine éolienne d'une hauteur totale de 180 m sur fondation béton-armé, avec accès, place de montage et remise en état du site après travaux.

Utilisation actuelle (en particulier des combles): _____

Fondations Système: Béton armé

Construction portante Etayage: Tour en acier Parois: _____ Plafonds: _____

Façades Matériel: Acier Couleur: Blanc

Toit Forme: _____ Inclinaison: _____

Matériel: _____ Couleur: _____

- ☐ Damage ☐ Pose de pieux ☐ Minage

Coûts de construction selon l'article 11, alinéa 1, lettre e DPC fr.: 5500000

Coûts de construction totaux, équipement compris, sans l'acquisition du terrain fr.: 6000000 fr./m³ _____ Volume bâti (VB) selon SN 504 416 _____ m³

Prescriptions concernant les zones et la protection

Zone d'affectation: PQ / PC _____

Zone de protection: - _____

Nombre d'étages admis / classe de construction: _____

Plan de quartier: Parc éolien de Montoz Pré Richard _____

Degré de sensibilité: DSIII _____

Secteur de protection des eaux: ☒ A ☐ B
ou
Zone de protection des eaux souterraines: ☐ S1 ☐ S2 ☒ S3

Observer la notice concernant la protection des eaux et la gestion des déchets sur les chantiers

Observer la notice «Conditions générales posées aux activités de construction dans les zones S de protection des eaux souterraines»

Site pollué? ☐ Oui ☒ Non

Observer la notice relative aux projets de construction sur des sites pollués

Aucune preuve nécessaire

Constructions / pieux dans les eaux souterraines ou abaissement de la nappe phréatique? ☐ Oui ☒ Non

Remplir le formulaire CnP -observer la notice relative aux constructions dans les eaux souterraines et à l'abaissement de la nappe phréatique

Aucune preuve nécessaire

Dangers naturels connus ou supposés sur le périmètre en question? ☐ Oui ☒ Non

Remplir le formulaire "Dangers naturels (DN)"

Aucune preuve nécessaire

Le projet concerne-t-il (selon l'art. 11, al. 2 DPC):

- des objets dignes de protection ☐ Oui ☒ Non

Voir le géoportail du canton de Berne (www.be.ch/geoportail)

- des objets dignes de conservation ☐ Oui ☒ Non

Voir le géoportail du canton de Berne (www.be.ch/geoportail)

- un objet cantonal ☐ Oui ☒ Non

Ensemble bâti selon le recensement architectural (RA): _____

- un objet relevant de la protection particulière du paysage ☐ Oui ☒ Non

Voir la liste des objets

Description de l'objet (selon l'art. 10 LC): _____

- un objet archéologique: ☐ Oui ☒ Non

Indications générales (*si nécessaire, joindre la feuille de calcul)

Raccordement routier: ☒ Route communale ☐ Route cantonale ☐ Accès par le terrain d'autrui

Dimensions principales: Longueur: 165 m Largeur: 4 m Hauteur: _____ m

Nombre d'étages complets: _____

Les autres exigences prévues à l'article 11, alinéa 1, lettres f, g et h DPC sont-elles respectées? ☐ Oui

*Indication des surfaces:	SBP logements:	SBP autre:	Place de jeux:	Surface de détente:
- Existant:	_____ m ²	_____ m ²	_____ m ²	_____ m ²
- Nouveau:	_____ m ²	_____ m ²	_____ m ²	_____ m ²
- Total:	_____ m ²	_____ m ²	_____ m ²	_____ m ²

Surface de terrain prise en compte: 9711 m²

*Indice d'utilisation: 9711 *Indice de surface verte: _____ *Pourcentage de surface bâtie: _____

Ne répondre aux questions ci-dessous que si la surface qui sera définitivement construite ou la surface temporairement requise est supérieure à 2000 m² (cf. [guide sur la protection du sol](#)):

Surface de terrain perméable (meuble) requise: 9711 m ²	Dont surface définitivement construite: 912 m ²	Dont surface temporairement requise: 8799 m ²
--	--	--

Nombre de logements:

Existant

Nouveau

Total

1 pièce	2 pièces	3 pièces	4 pièces	5 pièces	plus de 5 pièces

*Places de stationnement pour voitures: 2 _____ dont places dans garages ou parkings souterrains: _____

*Places de stationnement pour vélos: _____ dont places couvertes: _____

Garantie juridique en cas de mise à contribution du terrain d'autrui: _____

Demande de dérogation (joindre motifs sur feuille séparée)

Sont demandées les dérogations aux prescriptions suivantes:

- | | | |
|---|--|---|
| ☐ Régl. constr. communal, art. _____ | ☐ LR/OR, art. _____ | ☐ LAE, art. _____ |
| ☐ LC, art. _____ | ☐ LRLR, art. _____ | ☐ Art. 24 ss LAT/81 ss LC |
| ☐ OC, art. _____ | ☐ OPB, art. _____ | ☒ AutresLCFo (cf. formulaire 4.2) |

Annexes à la demande de permis de construire

- | | |
|--|---|
| ☒ 2.0 Technique | ☐ 5.4 Raccordement au réseau d'eau |
| ☒ 2.1 Protection contre les immissions | ☐ 5.5 Installations d'eau / d'eaux usées |
| ☐ 3.0 Evacuation des eaux des biens-fonds | ☐ 5.5nouveau Installations d'eau / d'eaux usées |
| ☒ 3.2 Entreposage de liquides pouvant polluer les eaux | ☐ 5.8 Raccordement au réseau de télécom. |
| ☐ 3.3 Protection contre l'incendie | ☐ 6.0 Réclames |
| ☐ 3.5 Protection civile: construction d'abris | ☐ E1-E11 Energie |
| ☐ 3.6 Protection civile: dispense de l'obligation de construire des abris | ☐ Déc. Déclaration des voies d'élimination |
| ☐ 3.7 Prélèvement de chaleur au moyen de collecteurs forés | ☐ DirAC Chantiers importants sur le plan de la protection de l'air (chantiers B) |
| ☒ 4.0 Sécurité et santé | ☐ DN Dangers naturels |
| ☐ 4.1 Questionnaire Protection des eaux - Industrie et artisanat | ☐ Bio Sécurité biologique |
| ☐ 4.2 Constructions selon la loi sur les forêts (LCFo) | ☐ RN Radon |
| ☐ 4.3 Hôtellerie - restauration | ☐ Am Amiante |
| ☐ 4.4 Protection des eaux dans l'agriculture | ☐ OPAM Prévention des accidents majeurs |
| ☐ 5.0 Utilisation de terrain public | ☐ CSO Construction sans obstacle |
| ☒ 5.1 Raccordement au réseau électrique | ☐ CnP Constructions dans les eaux souterraines et abaissement de la nappe phréatique |
| ☐ 5.2 Raccordement au télé réseau | ☐ Autres: _____ |
| ☐ 5.3 Raccordement au réseau de gaz | |

Autres documents

- | | |
|--|--|
| ☐ Accord des voisins selon l'article 27, alinéa 4 DPC | ☐ Calcul des places de stationnement |
| ☐ Droit de voisinage / distance à la limite | ☐ Calcul des surfaces des places de jeux et des surfaces de détente |
| ☐ Contrat de servitude | ☐ Concession pour l'utilisation d'eau |
| ☐ Procuration du _____ | ☐ Contenu demande de permis général |
| ☒ Preuves de protection contre le bruit | ☐ Concept de protection incendie |
| ☒ Diagramme d'ombre | ☐ Signalisation |
| ☐ Justification des locaux annexes | |

Remarques:

Preuves de protection contre le bruit : Pièce B1-12
Diagramme d'ombre : Pièce B1-11

Lieu et date: _____

Le maître d'ouvrage:

L'auteur du projet:

Le propriétaire foncier:

Le propriétaire immobilier:

Conformément à l'article 16 DPC, les gabarits doivent être posés au moment du dépôt de la demande de permis de construire et seront maintenus jusqu'à l'entrée en force de la décision concernant le projet. Les travaux ne peuvent pas commencer avant l'entrée en force du permis de construire.

NPA / Commune: 2738 Court

Office n°: _____

Rue / Lieu-dit: Montoz, (T5)

N°: _____

Parcelle(s)/Droit de superficie n°(s): 393

Installations techniques

Installation de combustion

Statut: ☐ Inchangé ☐ Nouvelle installation ☐ Installation de remplacement

	Installations existantes	Nouvelles installations
Type:	☐ Chauffage central ☐ Chauffage décentralisé ☐ Raccordement au réseau de chauffage à distance ☐ Autre: _____	☐ Chauffage central ☐ Chauffage décentralisé ☐ Raccordement au réseau de chauffage à distance ☐ Autre: _____
Type de combustible: (les différentes options ne s'excluent pas mutuellement)	☐ Chauffage au mazout ☐ Chauffage au gaz naturel ☐ Pompe à chaleur (air) ☐ Pompe à chaleur (sol) ☐ Pompe à chaleur (eau) ☐ Chaudière à granulés de bois ☐ Chaudière à bois déchiqueté ☐ Chaudière à bûches ☐ Chauffage solaire ☐ Chauffage électrique ☐ Autre: _____	☐ Chauffage au mazout ☐ Chauffage au gaz naturel ☐ Pompe à chaleur (air) ☐ Pompe à chaleur (sol) ☐ Pompe à chaleur (eau) ☐ Chaudière à granulés de bois ☐ Chaudière à bois déchiqueté ☐ Chaudière à bûches ☐ Chauffage solaire ☐ Installation de cogénération chaleur-électricité ☐ Autre: _____
En cas de chauffage au bois:	☐ Réservoir tampon	☐ Réservoir tampon
Puissance nominale (Q _N):	_____ kW	_____ kW
Puissance calorifique (Q _F) ¹ :	_____ kW	_____ kW

Chauffage de l'eau domestique

Statut: ☐ Inchangé ☐ Nouvelle installation ☐ Installation de remplacement

	Installations existantes	Nouvelles installations
Type:	☐ Réservoir central ☐ Réservoir décentralisé à chaque étage ☐ Chauffe-eau ☐ Autre: _____	☐ Réservoir central ☐ Réservoir décentralisé à chaque étage ☐ Chauffe-eau ☐ Autre: _____
Type d'installation:	☐ Chauffage central ☐ Chauffe-eau solaire ☐ Pompe à chaleur ☐ Chauffe-eau électrique ☐ Autre: _____	☐ Chauffage central ☐ Chauffe-eau solaire ☐ Pompe à chaleur ☐ Chauffe-eau électrique ☐ Autre: _____
Capacité des réservoirs:	_____ réservoirs x _____ litres _____ réservoirs x _____ litres	_____ réservoirs x _____ litres _____ réservoirs x _____ litres

Autre type d'installation

☐ Inchangé ☐ Nouvelle installation ☐ Installation de remplacement	☐ Installation d'évacuation d'air (air vicié) ☐ Installation de ventilation (air extrait) ☐ Climatiseur ☐ Autre: <u>Turbine éolienne</u>	☐ Inchangé ☐ Nouvelle installation ☐ Installation de remplacement	☐ Installation photovoltaïque ☐ Génératrice de secours ☐ Moteur à combustion fixe	☐ Inchangé ☐ Nouvelle installation ☐ Installation de remplacement	☐ Ascenseur/escalier roulant ☐ Poêle à bois/cheminée Nombre d'installations: _____
--	---	--	--	--	--

¹ Formule de conversion pour le bois: Q_F = 1,15 x Q_N; pour le gaz ou le mazout: Q_F = 1,07 x Q_N

Plans joints à la demande, remarques:

Lieu et date: _____

Le/la propriétaire de l'entreprise / maître
d'ouvrage:

Le/la mandataire:

Le formulaire 2.0 doit être joint à toute demande de permis de construire concernant une installation technique nouvelle ou existante.

NPA / Commune: 2738 Court

Office n°: _____

Rue / Lieu-dit: Montoz, (T5)

N°: _____

Parcelle(s)/Droit de superficie n°(s): 393

Projets de construction soumis à la législation sur la protection de l'environnement (art. 10 DPC)

Dans les cas suivants, un rapport technique doit être joint à la demande de permis de construire:

- bâtiment industriel et artisanal, lorsque le projet de construction génère d'autres ou de plus grandes émissions atmosphériques ou une augmentation du bruit extérieur;
- construction ou transformation d'un bâtiment agricole, lorsque plus de 30 UGB sont concernées; nouvelles installations de stockage de lisier, indépendamment des UGB;
- installations de combustion d'une puissance calorifique supérieure à 70 kW (bois) ou à 350 kW (gaz et mazout);
- antennes de téléphonie mobile.

Vous trouverez [la liste complète des projets de construction concernés](http://www.be.ch/economie) sur www.be.ch/economie => Industrie & artisanat => Bâtiments et installations industriels.

L'autorité d'octroi du permis de construire peut en outre demander un rapport technique lorsque des questions liées à la protection contre les immissions doivent être clarifiées (art. 22 DPC).

Données générales

Propriétaire de l'installation (si différent du maître de l'ouvrage): _____

Année depuis laquelle l'exploitation est implantée sur ce site: _____

Le projet comporte-t-il des constructions, des transformations, des agrandissements ou des réaffectations impliquant que:

- ☐ oui ☒ non des bâtiments ou des installations émettent de l'air contaminé par des substances polluantes / odorantes;
- ☒ oui ☐ non que des installations ou des travaux produisent du bruit extérieur;
- ☐ oui ☒ non que des stations émettrices soient mises en place (téléphonie mobile, radio, service de radioamateur à courtes ondes, etc.).

Protection contre le bruit

Phase de construction

- ☒ oui ☐ non Les travaux bruyants doivent-ils durer plus de six jours?
- ☒ oui ☐ non Des travaux particulièrement bruyants¹ doivent-ils être exécutés pendant plus de six jours? Le cas échéant, doivent-ils durer plus d'une heure par jour?
- ☐ oui ☒ non Des travaux doivent-ils avoir lieu la nuit?

Phase d'exploitation

- ☒ oui ☐ non Travaille-t-on pendant la période acoustique nocturne (entre 19h et 7h)?
- ☐ oui ☒ non Le matériel et les marchandises sont-ils chargés et déchargés en plein air ou sur des plateformes de chargement, etc.?
- ☒ oui ☐ non Des machines ou des installations² émettant du bruit extérieur sont-elles utilisées?
- ☐ oui ☒ non Un concasseur ou un broyeur à bois mobile ou stationnaire est-il utilisé sur le site ?

Construction dans les secteurs exposés au bruit (art. 31 à 35 de l'ordonnance sur la protection contre le bruit, norme SIA 181)

Valeurs limites d'immission dépassées: ☐ oui ☐ non ☐ non contrôlé Degré de sensibilité: _____

Exigences prévues par l'art. 31 OPB respectées: ☐ non ☐ oui, voir annexe _____

Insonorisation des éléments extérieurs attestée: ☐ non ☐ oui, voir annexe _____

¹ Par exemple: démolition, pose d'un mur de palplanches, excavation, bétonnage, etc.

² Par exemple: installation de production, machine-outil à commande numérique, fraiseuse, raboteuse, installation de soudage, aspirateur mobile à copeaux, etc.

Protection de l'air

Quels types d'émissions l'installation existante ou projetée génère-t-elle?

- ☒ Aucune ☐ Substances sous forme de poussières ☐ Substances sous forme de gaz ou de vapeur
☐ Substances odorantes ☐ Autres: _____
☐ Le projet comprend-il une installation de purification de l'air évacué? Si oui, de quel type? _____

Emplacements des ouvertures d'évacuation de l'air vicié:

Types d'émissions ou d'installations provoquant des émissions	La sortie de cheminée dépasse le faîte du toit	le toit plat de	Ils figurent sur les plans de construction.
	m	m	☐
	m	m	☐
	m	m	☐
	m	m	☐

Réflexions lumineuses (éblouissements) provoquées par des installations solaires

- ☐ oui ☐ non Y a-t-il lieu de penser que l'installation pourrait générer des réflexions lumineuses (éblouissements) gênantes pour le voisinage?

Machines et installations

Phase d'exploitation (machines, installations, appareils, équipements techniques)		
Description	Génère des émissions atmosphériques	Génère des émissions sonores

Les machines et installations déjà mentionnées dans les formulaires 2.0 et 4.0 ne doivent pas être incluses.

Remarques

Eolienne équipée d'un système "de réduction acoustique" selon descriptif spécial, annexe EIE / RIE - Pièce B1-12.

Concernant les rayonnements non-ionisant (RNI), l'éolienne est installée à plus de 300 m du prochain lieu à utilisation sensible (LUS), la limite de 1 uT pour les LUS est donc respectée. Les câbles électriques tripolaires pour le raccordement des éoliennes ne produisent pas de RNI (selon l'annexe 11 de l'ORNI) et sont enterrés à 1 m dans le sol. Les installations électriques sont toutes situées dans l'éolienne et respectent la limite de < 100 uT aux abords direct de l'éolienne. (voir aussi chapitre 5.4 du RIE)

Lieu et date: _____

Le maître de l'ouvrage: _____ L'auteur-e du projet: _____

Annexes au formulaire 2.1:

- Formulaires de demande de permis de construire 1.0, 2.0, 4.0. Pour les demandes concernant des bâtiments ou installations agricoles, formulaire 4.4 en plus
- Plan de situation
- Plans du projet de construction à l'échelle 1:100 ou 1:50 (plan et coupe)
- Documents spécifiques, telle que fiche de données spécifiques au site RNI ou calcul de la distance minimale pour les bâtiments et installations agricoles

3.2

Entreposage de liquides pouvant polluer les eaux

Commune n°: _____

Réception: _____

NPA / Commune: 2738 Court

Office n°: _____

Rue / Lieu-dit: Montoz, (T5)

N°: _____

Parcelle(s)/Droit de superficie n°(s): 393

Indications générales

Installation d'entreposage:

- ☐ Mazout: _____ m³ par réservoir / récipient; nombre de réservoirs / récipients: _____
- ☐ Huile diesel: _____ m³ par réservoir / récipient; nombre de réservoirs / récipients: _____
- ☒ ~~Ecoenergy~~ Fluid réfrigérant 0.5 m³ par réservoir / récipient; nombre de réservoirs / récipients: 2
- ☒ Huile hydraulique 0.25 m³ par réservoir / récipient; nombre de réservoirs / récipients: 1
- ☒ Huile boîte à vitesse 1.015 m³ par réservoir / récipient; nombre de réservoirs / récipients: 1
- ☒ Nombre de compartiments: 3 _____ m³ _____ m³ _____ m³

Marque de la citerne: _____

Matière: ☐ Métal ☒ Matière plastique ☐ Béton

Appareillages

Intercepteur de remplissage:

- ☒ Sonde électro-optique ☐ Intercepteur spécial
- ☐ Intercepteur mécanique ☐ Marque _____

Système de détection des fuites:

- ☒ Avec pression de contrôle ☐ Marque _____
- ☐ Avec sonde ☐ Marque _____

Conduites

Conduite de liquide

- ☐ Visible ☐ Dans gaine étanche ☐ Monotube ☐ Avec conduite de retour
- ☐ Aspiration ☐ Pompe de transfert ☐ Double manteau ☐ Système détection des fuites
- ☐ Vanne anti-siphonnage ☐ Auto sécurisées

Reprise des vapeurs

- ☐ Phase I ☐ Phase II ☐ Marque _____

Conduite compensatrice de pression:

Diamètre: _____ pouces Longueur du tuyau: _____ m

Ouvrage de protection

- ☐ Béton selon la norme SIA 162 ☐ Avec revêtement ☐ Sans revêtement Capacité _____ %

Revêtement

- ☐ Enduit ☐ Stratifié ☐ Feuille Marque _____

Bassins de rétention

- ☒ Acier ☐ Matière plastique Capacité _____ > 80% %

Commentaires:

Le type et la technique des installations d'entreposage dépend du type de l'éolienne et varie selon les fournisseurs d'éolienne. Les détails des installations d'entreposage seront définies ultérieurement une fois que l'achat des sera achevé.

Lieu et date: _____

Le / la requérant(e): _____

(Ne pas remplir)

N° commune	N° citerne	Zone	Maison	EBA	TM	TF	LG	m ³	Nombre	Type

Installations soumises à autorisation

Construction et exploitation des installations

Toutes les nouvelles installations situées dans les zones ou les périmètres de protection des eaux souterraines (zone S), toutes les nouvelles citernes de moyenne grandeur destinées à l'entreposage de liquides pouvant polluer les eaux de la classe 1 placés dans les secteurs de protection des eaux Ao, Au, Zo et Zu d'un volume supérieur à 450 litres requièrent une autorisation. Les nouvelles installations ne peuvent être mises en service qu'une fois que l'OED a procédé à leur réception. Les propriétaires d'installations d'entreposage soumises à autorisation sont tenus de les faire contrôler régulièrement, mais au minimum tous les dix ans par une entreprise agréée. Sont exceptés du contrôle l'entreposage dans des récipients (21 à 450 litres). Le nettoyage intérieur des citernes lors du contrôle est recommandé.

Obligations du maître d'ouvrage ou de la direction des travaux

Le maître d'ouvrage ou la direction des travaux s'assure, avant le début des travaux, que le permis de construire a été délivré, et s'en tient aux conditions et aux charges qui y sont fixées.

Les propriétaires doivent archiver pendant dix ans au moins les autorisations, les attestations de vérification ainsi que les rapports de contrôle.

Réception

Une installation soumise à autorisation en vertu de l'article 19, alinéa 2 LEaux ne peut être mise en service qu'une fois que l'OED a procédé à sa réception. Le propriétaire ou son représentant informe l'OED suffisamment tôt de la nécessité de réceptionner l'installation.

Pièces à joindre à la demande

La demande dûment remplie sera transmise à l'autorité compétente, accompagnée des documents suivants:

- deux plans de situation à l'échelle de 1:1000 et un extrait de carte à l'échelle de 1:25 000 ou de 1:50 000 (indiquer l'emplacement de l'installation par une croix);
- les plans à l'échelle de 1:50 (situation et coupe) du local de citerne en deux exemplaires.

Installations devant être annoncées

Construction et exploitation des installations

Les nouvelles installations devant être annoncées sont les installations de récipients (21 à 450 litres), de petites citernes (451 à 2000 litres) et de citernes de moyenne grandeur (2001 à 250 000 litres):

- dont le volume total, pour l'ensemble des récipients ou des petites citernes, excède 450 litres;
- qui ne peuvent être remplies qu'à la main, au moyen d'un pistolet de remplissage (concerne les petites citernes);
- pour lesquelles les conduites de liquide, le cas échéant, doivent être utilisées en aspiration, sans conduite de retour, être visibles sur toute leur longueur et assurées contre le siphonage par une vanne à dépression ou magnétique;
- qui servent à l'entreposage de liquides pouvant polluer les eaux de la classe 2 (valable pour les citernes de moyenne grandeur);
- qui sont placées dans les autres secteurs de protection des eaux (valable pour les citernes de moyenne grandeur).

Obligation du maître d'ouvrage ou de la direction des travaux

Les nouvelles installations ainsi que la transformation d'installations existantes requièrent un permis de construire. L'autorité d'octroi du permis de construire est tenue de contrôler l'installation sous les angles de la sécurité contre les incendies et de la protection des eaux dans le cadre de la procédure d'octroi du permis. Le formulaire d'annonce d'une installation, délivré avec le permis de construire ou à retirer auprès de la commune, sera transmis dûment rempli à l'OED avant la mise en service de l'installation.

L'OED se réserve le droit de vérifier les installations soumises à l'obligation d'annoncer au moyen de contrôles effectués par sondage. Les installations d'entreposage qui, selon la loi sur la protection des eaux, ne sont plus soumises à autorisation et au sujet desquelles il est possible de garantir que les fuites de liquide peuvent être contenues (bassin de rétention pouvant contenir l'intégralité du liquide) doivent faire l'objet d'un contrôle régulier (tous les 10 ans environ) par une entreprise agréée, à l'initiative du propriétaire. Il est recommandé de nettoyer l'intérieur des citernes avant les contrôles.



Court - Nacelle

3533-03

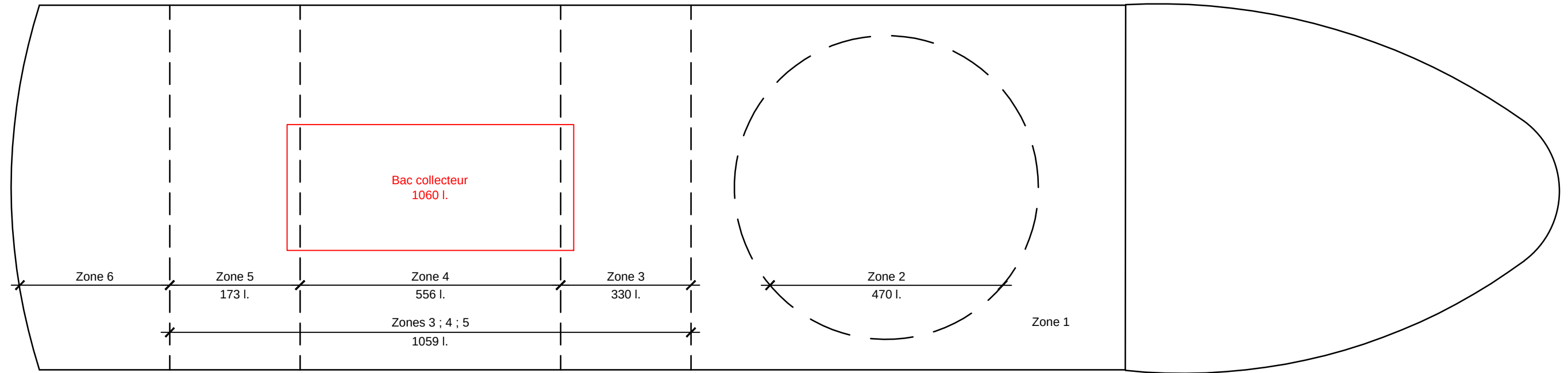
Demande de permis de construire

Formulaire 3.2 "Entreposage des liquides pouvant polluer les eaux"

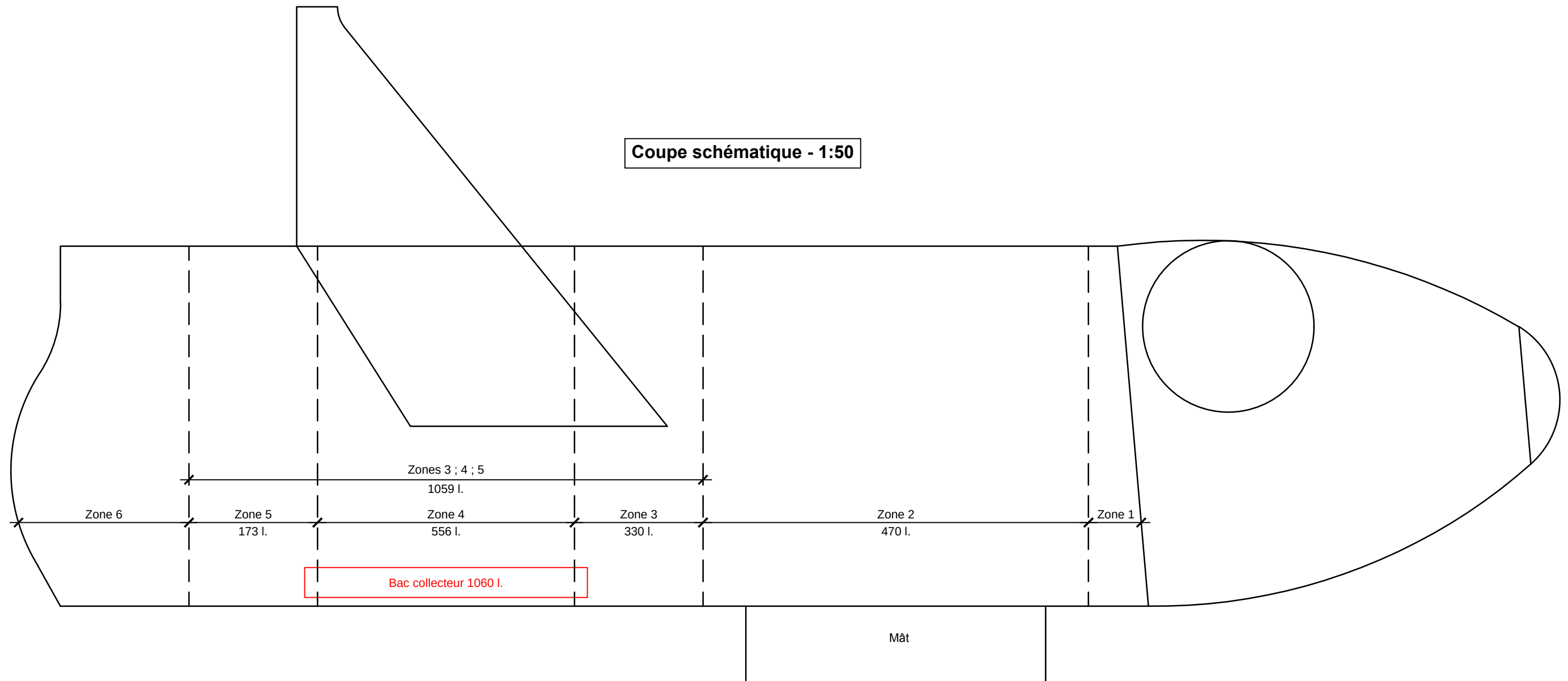
Plan + coupe de la nacelle 1:50

26.03.2018 / PB

Plan schématique - 1:50



Coupe schématique - 1:50



NPA / Commune: 2738 Court

Office n°: _____

Rue / Lieu-dit: Montoz, (T5)

N°: _____

Parcelle(s)/Droit de superficie n°(s): 393

Projets de construction devant tenir compte de la sécurité et de la santé au travail (art. 21 LC)

Les demandes suivantes de permis de construire exigent un rapport technique Sécurité et santé au travail:

- Constructions industrielles
- Constructions artisanales/du secteur des services, si des travailleurs y sont occupés et que l'entreprise présente des dangers particuliers.

La liste complète des projets concernés se trouve sous www.be.ch/eco => économie => industrie et artisanat => industrie et bâtiments industriels. De plus, l'autorité compétente en matière d'octroi du permis de construire peut exiger un rapport technique si des questions de sécurité et de santé au travail doivent être clarifiées (art. 22 DPC).

Remarque: Nous vous recommandons de discuter du projet avec nous avant de déposer la demande de permis: beco Economie bernoise, Sécurité et santé au travail, 031 633 55 27, info.sga@vol.be.ch. Le répondant spécialisé pour votre commune se trouve sur [la liste de l'attribution territoriale](#).

Exploitant/exploitante du bâtiment (si différent du maître d'ouvrage)

Nom: _____ Téléphone: _____
 Adresse: _____ Télécopie: _____
 NPA, lieu: _____ Courriel: _____
 Personne de contact: _____ Téléphone: _____

Données générales

Nombre de travailleurs en place: 0 _____ Dans les locaux projetés: 0 _____
 Nombre d'apprentis en place: 0 _____ Dans les locaux projetés: 0 _____
 Sorties/issues de secours: ☒ Portes à battant(s) ☐ Portes coulissantes automatiques ☐ Portes à enroulement, tournantes
 Eclairage de secours: ☒ Oui ☐ Non Lieu: tours, nacelle
 Nombre de toilettes: 0 _____ Dames 0 _____ Hommes 0 _____ Urinoirs
 Nombre de vestiaires: 0 _____ Dames 0 _____ Hommes
 Niveau sonore I LEX, 8h: ☐ < 85 dB(A) ☐ > 85 dB(A)
 Premiers soins/infirmerie: ☐ Oui ☐ Non Lieu: _____

Est-ce que des substances nocives, toxiques, inflammables ou explosives sont entreposées ou utilisées? ☐ Oui ☐ Non

Substances (substances nocives, inflammables ou explosives, utilisation et stockage dans l'ensemble de la construction)

Désignation	Quantité	Désignation	Quantité

Machines et installations

Désignation	Type / Utilisation	Emplacement
Prod. énergie électrique	Eolienne 180m - 3.45 MW	Selon plan
Prod. énergie électrique	Eolienne 180m - 3.45 MW	Selon plan
Prod. énergie électrique	Eolienne 180m - 3.45 MW	Selon plan
Prod. énergie électrique	Eolienne 180m - 3.45 MW	Selon plan
Prod. énergie électrique	Eolienne 180m - 3.45 MW	Selon plan

Remarques

Lieu et date: _____

Maître d'ouvrage:
Représentant(e):

Auteur(e) du projet:

Exploitant(e):

Annexes au formulaire 4.0:

- Formulaires 1.0; 2.0; 3.3
- Plan de situation
- Plans du projet de construction à l'échelle 1:100 ou 1:50 (plan d'ensemble et coupes) avec indication des surfaces de fenêtres et au sol de chaque local.

NPA / Commune: _____ Office n°: _____

Rue / Lieu-dit: _____ N°: _____ Parcelle(s)/Droit de superficie n°(s): **393; 394; 710****Projet et exécution** (pour autant que ces données soient connues)

Installateur-électricien (entreprise, adresse, personne de référence)

Téléphone _____

Télécopie _____

Courriel _____

Utilisation et énergie / puissance nécessaire☐ Appartements: Nombre _____ Pour les maisons locatives: nombre d'entrées d'immeuble _____Préparation d'eau chaude: ☐ 1 chauffe-eau par appartement Contenance du chauffe-eau par appartement _____☐ Chauffe-eau central Contenance du chauffe-eau _____☐ Autres systèmes de préparation d'eau chaude _____Chauffage des locaux: ☐ Pompe à chaleur ☐ Huile/gaz ☐ Autres _____☐ Artisanat / industrie: Puissance totale de raccordement (selon liste séparée) _____ kW

Eventuel raccord - disjoncteur de surtension _____ A

Raccordement

Conduite de branchement privée:

☒ Nouvelle pose☐ Modifier/adapter☐ Renforcer☒ Conduite sous câble☐ Conduite aérienne

Sécurité de raccordement nécessaire _____ A

Mise à terre:

☒ Mise à terre sera installée☐ Mise à terre existante☐ Mise à terre de fondation (nouvelle)☐ Conduite d'eau (existante)☐ Bande de mise à terre☐ Autre _____

Droits de passage pour conduite nécessaires:

☐ Oui (joindre copie)☐ Non

Raccordement à l'antenne collective prévu:

☐ Oui☐ NonDate prévue pour le raccordement du courant de chantier: **selon procédure d'autorisation**

Dimensions de la fouille selon le plan de situation: longueur/largeur/profondeur _____ m

Conduites existantes dans un périmètre de 10 m autour de la fouille:

☐ Electricité:☐ Eau☐ Gaz☐ Autres (TV, téléphone...) _____Installation de production d'énergie: ☐ Non ☒ OuiLaquelle **Turbine éolienne d'env. 3MW à 4 MW**☐ Exploitation propre☐ Couplée avec le réseau électrique (selon communication)

Installation intérieure:

☐ A effectuer☐ Modifier/adapter☐ Etendre

Lieu et date: _____

Le mandataire: _____

Pièces à joindre à la demande:

1 copie de formulaire 1.0 (si en relation avec une demande de permis de construire)

2 plans de situation à l'échelle 1 : 1000 ou 1 : 500

1 projection horizontale du rez-de-chaussée à l'échelle 1 : 100 ou 1 : 50 avec proposition de l'emplacement du coupe-circuit

1 plan d'aménagement des abords à l'échelle 1 : 200 ou 1 : 100

(T5) 230'050

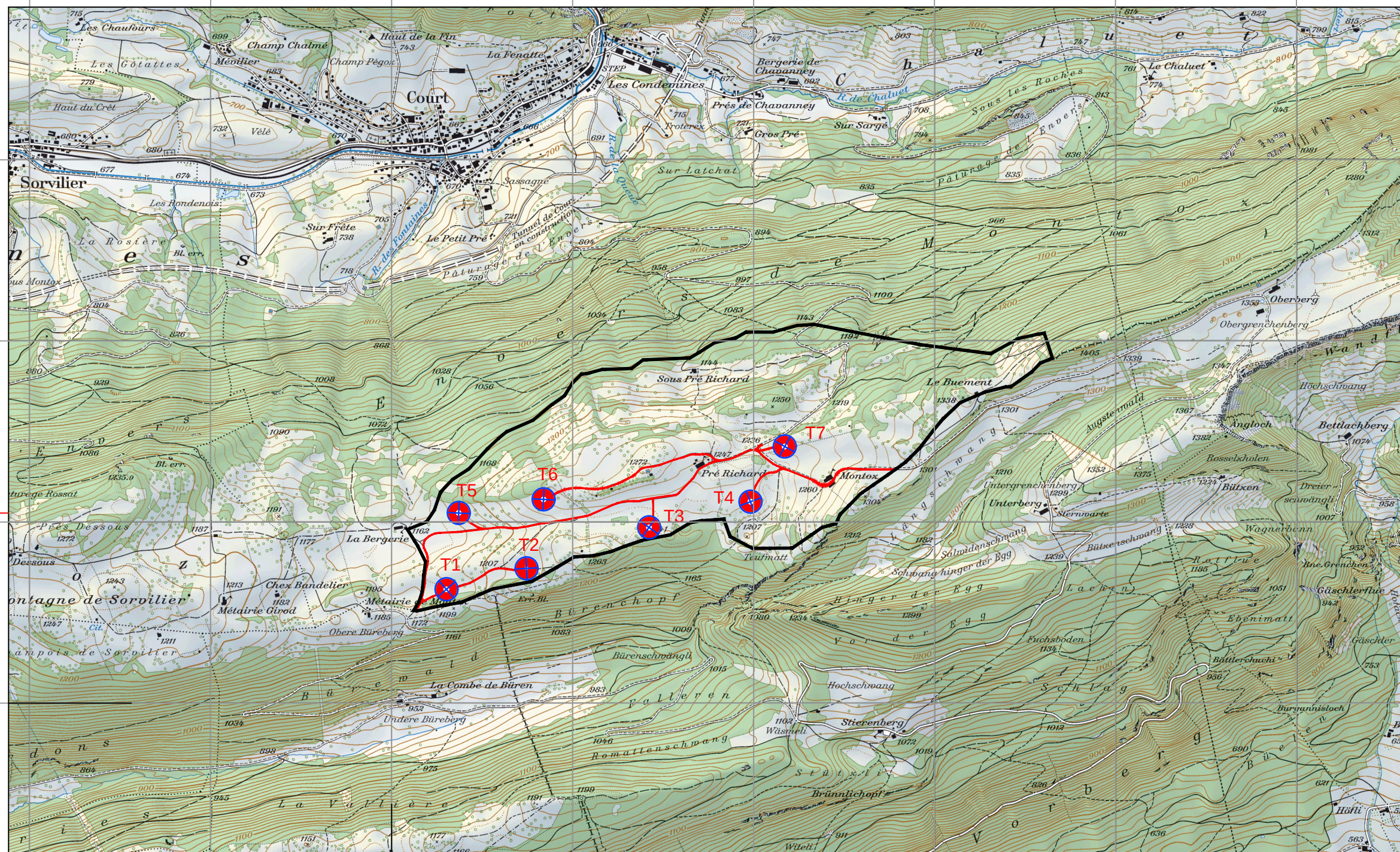
232'000

231'000

230'000

229'000

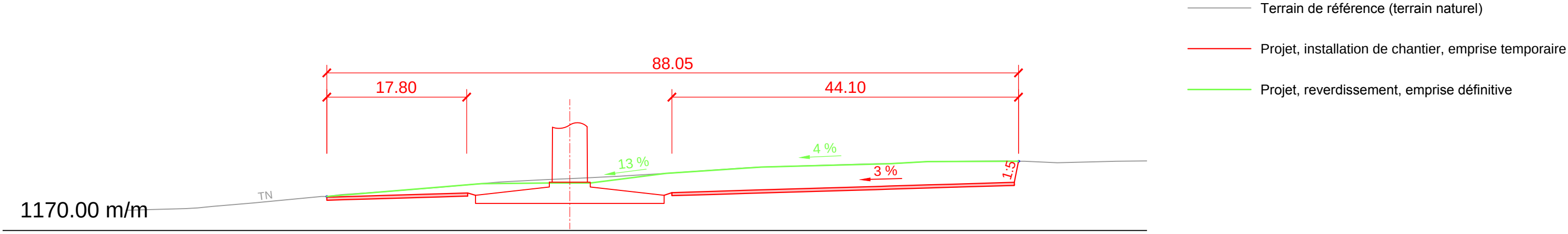
(T5) 592'370



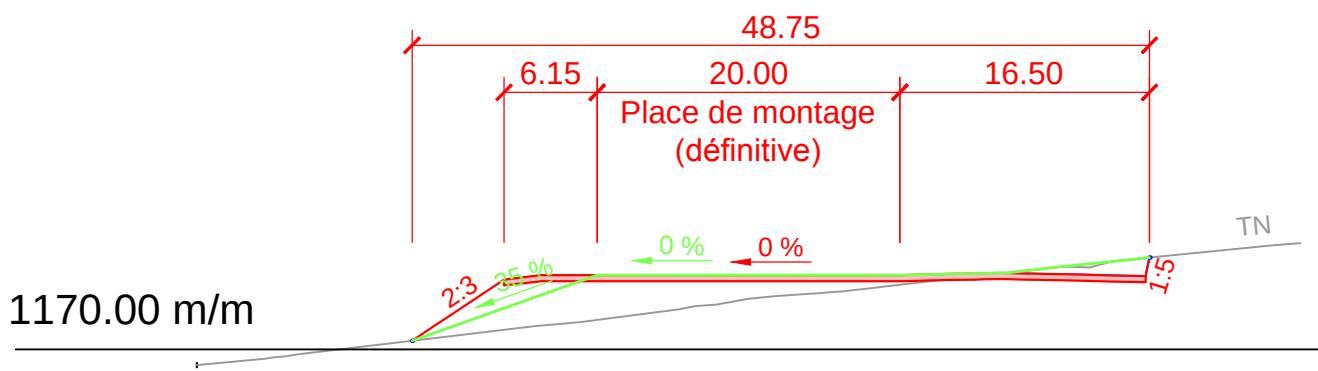
COMMUNE DE COURT / CANTON DE BERNE				
Parc éolien de Montoz - Pré Richard				
Eolienne T5				
Pièce D-5a				
Echelle: 1:25'000				
Indice	Description de l'évolution du document	Date	Dess.	Contr.
a	Information et Participation de la Population (IPP)	12.04.2016	JH	MBa
b	Examen Préalable (ExP)	13.06.2016	JH	MBa
c	Dépôt Public (DP)	11.04.2018	BC	MBa



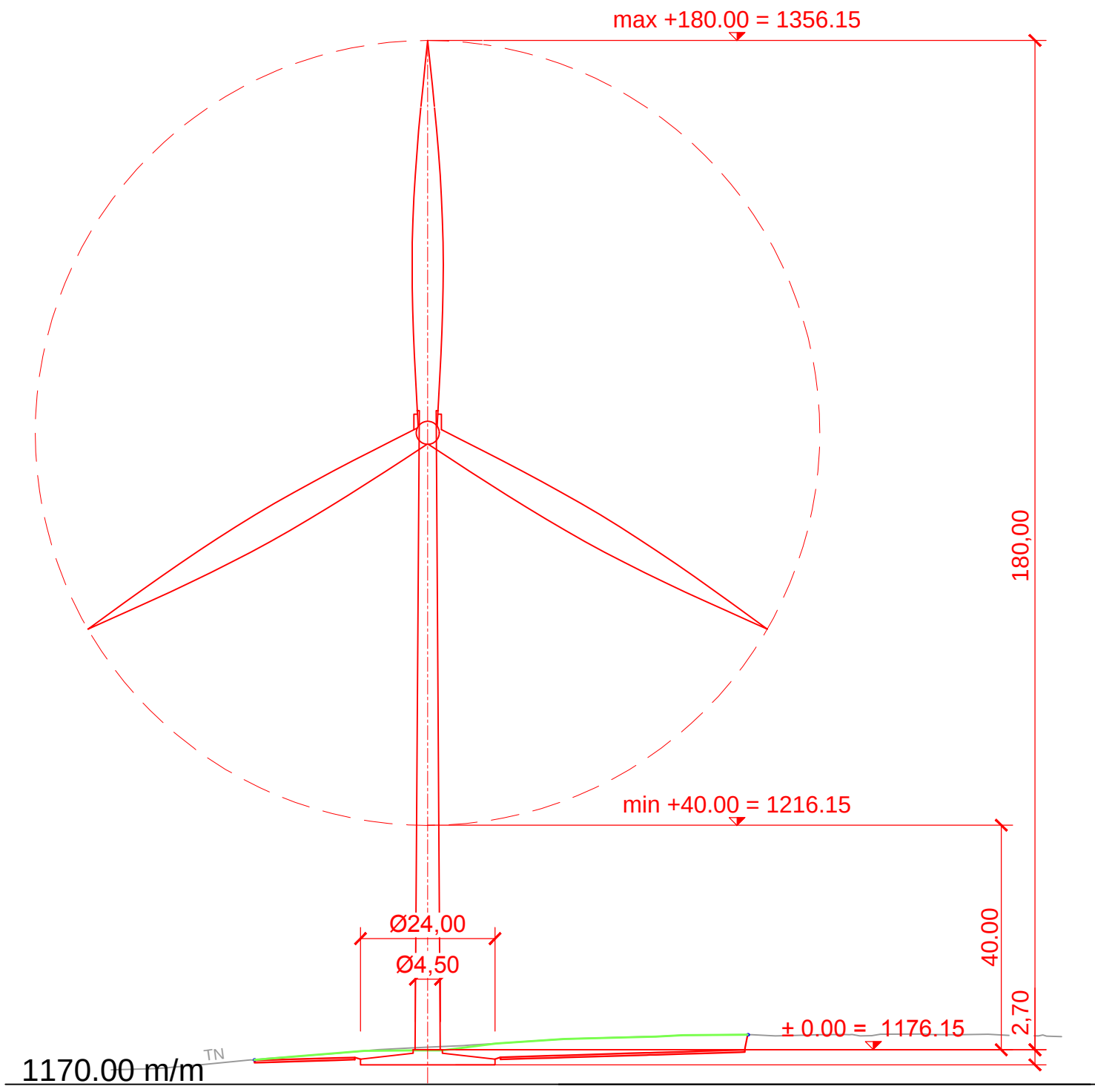
Eolienne - T5 :
Profil 1 1:500



Eolienne - T5 :
Profil 2 1:500



Eolienne - T5 :
Profil 1 1:1'000



	COMMUNE DE COURT / CANTON DE BERNE				
	Parc éolien de Montoz - Pré Richard				
	Eolienne T5				
	Pièce D-5c				
	Indice	Description de l'évolution du document	Date	Dess.	Contr.
	a	Information et Participation de la Population (IPP)	12.04.2016	JH	MBa
	b	Examen Préalable (ExP)	13.06.2016	JH	MBa
	c	Dépôt Public (DP)	11.04.2018	BC	MBa